

Refus de la demande de visa de mon mari

Par Pepnika morgane, le 14/08/2017 à 14:31

Bonjour, mon mari Et moi somme ensemble depuis 3 ans, nous nous sommes pacser puis marier il y a deux mois. Je suis française et Lui albanais.

Il es parti dans son pays d'origine pour faire la demande de visa long séjour conjoint français . Malheureusement l'ambassade à refuser car il a eu une OQTF (obligation de quitter le territoire français) en Mai 2015.

Ils nous ont alors dis qu'il ne pourrai revenir que le 6 Mai 2018 . Mais il es impossible pour nous de vivre loin de l'autre

Par youris, le 14/08/2017 à 15:11

bonjour,

si votre mari a eu une OQTF, c'est qu'il doit avoir une raison

un visa peut toujours être refusé pour risque de trouble à l'ordre public.

si vous ne pouvez pas vivre sans votre mari, ce qui est compréhensible, il ne vous reste plus que d'aller en albanie retrouver votre mari.

suivant la gravité des faits reprochés à votre mari, rien ne dit qu'il obtiendra un visa en mai 2018.

salutations

Par **Pepnika morgane**, le **14/08/2017** à **15:15**

Bonjour merci de votre réponse, justement nous ne comprenons rien car sur la feuille que nous a donner l'ambassade pour le refus. La seul case qui es cocher est: vous avez optenue une OQTF en Mai 2015. Sachant qu'une OQTF n'es valable que 1 an. Ensuite la case où il y a marquer vous êtes un danger pour l'ordre public n'es pas cocher donc nous ne comprenons pas

Par **Pepnika morgane**, le **14/08/2017** à **15:23**

Et il a eu une OATF parceque nous avons fait une demande de visa qui a etait refuser cest pour ca

Par youris, le 14/08/2017 à 16:07

la durée de validité d'une OQTF est d'un an, cela signifie que cette obligation est exécutoire pendant un an mais cela ne veut pas dire, que votre mari obtiendra un visa long séjour pour revenir en france.

Par **Pepnika morgane**, le **14/08/2017** à **16:40**

Sur le papier de l'ambassade ils nous marque que l'OQTF date du 6 Mai 2015 Et quil aura droit de revenir en France le 6 Mai 2018